

PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE

Montauban, le 1<sup>er</sup> septembre 2017

Le préfet de Tarn-et-Garonne communique :

**AIDES PAC 2017 : APPORT DE TRESORERIE REMBOURSABLE**

Un dispositif d'apport de trésorerie remboursable (ATR) est mis en place pour la PAC 2017. Le montant de cette avance sera basé sur les paiements 2016 : 90% des droits à paiement de base, paiement vert, paiement redistributif, paiement jeune agriculteur, aides couplées bovines et ICHN, et 80 % pour les MAEC et les aides à l'agriculture biologique.

Pour les nouveaux demandeurs, le montant sera établi sur la base d'un forfait à l'ha.

Il n'y a pas de formulaire papier. La demande d'ATR 2017 s'effectue par voie électronique sur le site TéléPAC. **La télédéclaration sera ouverte du 1<sup>er</sup> septembre au 15 octobre 2017.**

**Les demandes déposées avant le 22 septembre feront l'objet d'un paiement au 16 octobre.** Les demandes effectuées après cette échéance seront payées "au fil de l'eau", de mi-octobre à la fin de l'année.

Attention : il n'y aura pas de paiement d'ATR 2017 pour tout montant inférieur à 500 euros.

**La demande d'ATR se fait en quelques « clics » :**

**Accès à TéléPAC :** [www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr)

**Cliquer sur « Apport trésorerie 2017 » dans le menu téléprocédures.**

Documents à télécharger : « Notice explicative ATR 2017 » - « Notice télédéclaration ATR 2017 »

Attention : Pour vous connecter sur [Télépac](http://Telepac) depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, vous avez besoin du code Télépac transmis par courrier en mars dernier.

**En cas de difficulté, vous pourrez contacter la DDT ou le prestataire de services ayant réalisé votre déclaration PAC 2017 : Chambre d'Agriculture ou CERFRANCE.**

**CONTACTS : DDT au : 05 63 22 23 45**

- Chambre d'Agriculture au : 05 63 63 30 25
- CERFRANCE :
  - Agence ALBASUD - Nathalie DELHOURS : 05 63 63 62 09
  - Agence MONTEILS : 05 63 65 00 55
  - Agence MOISSAC - Cécile SAINT-PE : 05 63 04 04 44
  - Agence BEAUMONT DE LOMAGNE : 05 63 02 31 50



**Contact presse :**

Service départemental de communication interministérielle - Tél : 05 63 22 82 17 – Fax : 05 63 22 84 47  
Mel : [pref-communication@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:pref-communication@tarn-et-garonne.gouv.fr)